

Formation SST (sauveteur secouriste du travail, maintien et actualisation des acquis)

PROGRAMME

Cette formation a pour objectif de permettre au Sauveteur Secouriste du Travail de maintenir et d'actualiser ses compétences afin d'assurer efficacement son rôle en matière de secours et de prévention au sein de l'entreprise

Public concerné : salarié titulaire du certificat SST en cours de validité

Prérequis : Aucun.

Durée : 2 jours (14h00)

Composition du groupe : de 4 à 10 personnes.

Objectifs pédagogiques :

- Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail
- Être capable de contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise
- Maintenir et actualiser ces compétences en matière de prévention des risques et d'intervention face à une situation d'accident du travail

Méthodes et moyens pédagogiques :

Exposé participatif

Travaux pratiques sous la forme de mises en situation

Matériel de simulation est conforme aux recommandations de l'INRS dont mannequins adultes, enfants et nourrissons, défibrillateurs

Supports visuels (ordinateur et vidéo projecteur), plan d'intervention S.S.T, plan d'action prévention.

- Présentation interactive (diaporama et vidéo)

Suivi de la formation :

- Feuille d'émargement par ½ journée

Modalité d'évaluation des acquis :

- 2 épreuves certificatives : mise en situation et questionnement oral. (Grille de certification INRS)

Documentation :

- Remise d'un livret aux stagiaires (livret INRS) ainsi qu'un support digital avec de nombreux outils et modèles

Documents de référence :

Document de référence Dispositif SST de l'INRS Version –V5 01/2024

NOS ENGAGEMENTS :

- ✓ Fiche d'émargement des stagiaires (par ½ journée)
- ✓ Information donnée à l'entreprise 6 mois avant la date du recyclage
- ✓ Evaluation des acquis des stagiaires (tout au long de la formation et au travers de la partie pratique)
- ✓ Support d'évaluation individuelle de la satisfaction de la formation par les apprenants
- ✓ Attestation nominative de suivi de la formation

Article R4224-15 du code du travail :

Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;

2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux.

Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers

Formation SST (sauveteur secouriste du travail, maintien et actualisation des acquis)

PROGRAMME (suite)

PARTIE THEORIQUE 30%

PARTIE PRATIQUE 70%

Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

-Le rôle du SST

-Retour sur les actions de prévention ou de secourisme mise en œuvre depuis la précédente formation, échanges sur les éventuelles problématiques rencontrées.

-Information sur les évolutions techniques et gestuelles ainsi que sur les nouveaux dispositifs réglementaires de prévention (cf : guides des données techniques INRS)

Intervenir face à une situation d'accident du travail

-Révisions des gestes d'urgences et mise en avant des dernières recommandations de l'INRS en matière de secours.

-Rappel des conduites à tenir mise à jour du sauveteur secouriste au travail (Protéger, Examiner, Faire Alerter ou Alerter, Secourir).

- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime se plaint d'un malaise
- La victime se plaint de brûlures
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas mais elle respire
- La victime ne répond pas et ne respire pas